

Les représentants de la Direction présents :

Brigitte GADY
Christelle EVITA

La Délégation FO Énergie et Mines était composée de :

Sylvie THOMAS
Patrick MOUTTE
Bernard GEGOUT

L'ensemble des délégations était présent.

La Direction fait un point d'étape sur le projet de compteur AMR. Ce projet s'inscrit dans une logique d'efficacité énergétique. Si ce projet aboutit, GrDF devra remplacer 11 millions de compteurs.

Descriptif du projet

3 objectifs sont clairement identifiés :

- Améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients,
- Développer la maîtrise de l'énergie,
- Optimiser le réseau de distribution

GrDF envisage de remplacer 80 % des compteurs, les 20 % restants seraient équipés d'un système communicant externe. Ces 20 % seraient issus de la VPE ou des poses compteurs qui seraient réalisées avant 2016.

Avancement du projet

La CRE a accordé le financement et autorise de ce fait la fabrication de ce compteur jusqu'à mi 2013.

La généralisation n'est pas encore validée.

Si nous obtenons l'accord de la CRE pour la phase suivante, seuls 1000 compteurs seraient installés en 2014 afin de pouvoir faire évoluer les différents métiers concernés.

La décision concernant la pose et le nombre de compteurs à installer par les agents n'a pas encore été prise à ce jour. Si cette généralisation devient effective, 100.000 compteurs seront installés dans 2 régions pilotes, non déterminées à ce jour.

La conception du matériel se fait en étroite collaboration avec l'AFNOR pour ce qui concerne les normes de sécurité et avec la CNIL pour toute la partie communication et confidentialité.

Positionnement FO Énergie et mines

FO Énergie et Mines ne remet pas forcément en cause le projet AMR, mais à ce jour, ce dossier n'a pas avancé sur l'affichage et l'impact qu'il y aura sur les effectifs de GRDF.

Nous n'avons pas émis un avis favorable lors de sa présentation en CCE et aujourd'hui, les choix ne sont toujours pas arrêtés.

L'impact sur l'emploi interne reste une vive inquiétude pour notre organisation syndicale.

La décision sera prise en fin d'année pour la zone pilote. Le nom du compteur sera connu lors de la présentation du dossier au CCE de novembre.

Avant le passage en CCE pour info et avis, un nouveau Comité de suivi sera réalisé en février 2013, ensuite CCE de mars 2013 pour info et CCE d'avril 2013 pour avis.

Une présentation du dossier sera également faite en Délégation spéciale.

Un plan de conduite du changement sera mis en œuvre avec les différents acteurs. Il a été identifié 6 grandes familles de métiers pour le projet AMR :

- Les nouveaux matériels,
- Les nouveaux Systèmes d'Informations (SI),
- Les changements sur les métiers existants,
- La gestion des activités nouvelles,
- Les impacts liés aux parties prenantes externes,
- Les impacts liés aux déploiements.

FO Énergie et mines considère que la prise en compte de ces changements reste un vœu pieux.

Qu'en est-il de l'activité d'études, de conduite réseau, d'interventions, etc.... Nous ne sommes pas convaincus que cela se limite à 6 grandes familles.

À partir de 2016, il n'y aura plus que des compteurs AMR qui seront installés.

La Direction précise que si le projet AMR n'est pas économiquement valable pour GrDF, ce projet ne se fera pas.

Le prochain comité de suivi se tiendra le 19 février 2013.

La **Solidarité**
a de l'**Avenir**